

Décision Générale colonial

Décision n° 1318 30/10/1953

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 octobre 1953
Numéro JO n° 14 du 01/12/1953	Date du numéro 1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Ont droit à l'indemnité pour charges de famille, à compter du 24 juillet 1953, date de leur ensasgement : Bourhan Mohamed, Mle 2349, 2e classe, 2e Cle; Adoyta Abdalla, Mle 2351, 2e classe, 2e Cle.